

# LE CAP

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

## magazine



n°64

janvier, février 2017

### ACTUALITÉS

Lamballe Terre & Mer  
Parc éolien offshore  
Code marque Erquy  
Station classée de tourisme  
La coquille Saint-Jacques  
Ecole Notre-Dame

### TRAVAUX

Le barrage de Montafilan  
Travaux rue des Hôpitaux

### ENVIRONNEMENT

Opération Grand Site  
Festival Natur'Armor

### SOCIAL

La Cuisine centrale  
Le chèque énergie

### CULTURE

Festival de théâtre  
Galerie d'art municipale

### PORTRAIT

Joseph Erhel

= L'ER de Rien  
LES GRANDS ESPACES  
CE N'EST PAS SI LOIN ! =



# ERQUY

l'air qu'il vous faut !



# Sommaire

## ACTUALITÉS ..... P 4 À 9

Lamballe Terre & Mer  
Parc éolien offshore  
Code marque Erquy  
Station classée de tourisme  
Fête de la coquille Saint-Jacques  
L'Ecole Notre-Dame  
Championnat départemental de Twirling Bâton

## TRAVAUX ..... P 10 ET 11

Arasement du barrage de Montafilan  
Travaux rue des Hôpitaux

## ENVIRONNEMENT ..... P 12 ET 13

Opération Grand Site  
Festival Natur'Armor

## SOCIAL ..... P 14 À 16

Cuisine centrale communale  
Le chèque énergie

## CULTURE ..... P 17 ET 18

Festival de théâtre amateur  
Galerie d'art municipale  
Chronique littéraire  
Ruelle du Doué de la Cuve

## TRIBUNE ..... P 19

## PORTRAIT ..... P 20

Joseph Erhel

ça s'est passé à Erquy ...



## LE CAP Magazine

Journal municipal d'information bimestriel

**Directeur de la Publication** : Christiane Guervilly.

**Responsable de Rédaction** : Maryvonne Chalvet.

**Rédaction et mise en page** : Alban Sorette.

**Ont participé à ce numéro** : Michèle Babik, Agnès Guillaume, Anthony Kerichard, Charlotte Lainé, Bernadette Laithier, Fabienne Lesvenan, Marie-Dominique Mallegol, Kevin Requintel, Stéphanie Robert.

**Photographies** : Maryvonne Chalvet, Dominique Denis, Jean-Claude Laithier, Fabienne Lesvenan, Alban Sorette, Sylvie Voyer.

**Impression** : ICH Imprim' Color Hecouët Lamballe

papier recyclé cyclus print 115g.

**Distribution** : La Poste.

### MAIRIE

11, square de l'Hôtel de Ville

BP 09 - 22430 ERQUY

Tél : 02 96 63 64 64

www.ville-erquy.com

1. Couverture, le nouveau code marque Erquy
2. 11 décembre, la Sainte-Barbe et sa cérémonie de récompenses,
3. 12 décembre, Assemblée Générale de l'Office de Tourisme,
4. 23 décembre, animation de Noël à l'EHPAD l'Horizon bleu,
5. 5 janvier, cérémonie des vœux du Maire,
6. 28 janvier, Didier Lange expose à la Bibliothèque,
7. 10 février, Les enfants découvrent la caserne des pompiers dans le cadre des TAP.





## 2017 Construisons notre avenir...

**Avec la construction de la nouvelle intercommunalité « Lamballe Terre & Mer », notre commune doit se repositionner.**

*Se repositionner par rapport aux Services à la Population*

Apportons-nous le bon service au bon public, le coût de ce service est-il en adéquation avec le service rendu et avec les moyens de la commune ?

*Veiller à un bon dynamisme économique de notre commune*

les entreprises réginiennes se sentent-elles dans un territoire porteur pour leur activité, sont-elles l'accompagnement nécessaire à l'évolution de leur activité, à la création d'emploi ?

*Veiller à un moindre impact sur notre environnement*

Nos pratiques sont-elles en adéquation avec les notions de développement durable ? Quel « espace de vie » souhaitons-nous transmettre à nos enfants et petits-enfants ?

Autant de questions que les élus se posent à l'heure du débat d'orientations budgétaires, et de la préparation du Budget 2017.

Les élus, tout en s'adaptant à un nouveau paysage décisionnel, prennent conscience que la qualité du projet n'est pas en relation avec la collectivité qui le porte, commune ou communauté de communes. Les commissions de travail de la nouvelle intercommunalité sont ouvertes aux conseillers municipaux et c'est, à mon sens, le meilleur moyen pour agir pour sa commune que de se saisir de cette opportunité. Les élus d'Erquy l'ont bien compris.

2017 sera aussi l'année de la Fête de la Coquille et l'année du positionnement de notre ville pour une nouvelle marque que chacun peut s'approprier, habitants, résidents secondaires, commerçants, artisans ... L'R d'Erquy.

Très bon début d'année à tous et à toutes

**Christiane GUERVILLY**

MAIRE D'ERQUY

VICE-PRÉSIDENTE DE LAMBALLE TERRE & MER EN CHARGE DU TOURISME

PRÉSIDENTE DE SENSATION BRETAGNE

## ETAT-CIVIL

Ne sont publiés sur cette page que les événements autorisés par les familles.

### NAISSANCES

Océane POIRAUDEAU MAUDET *28 novembre 2016*, Léandre LE RALEC *8 décembre 2016*, Azilis LEMAITRE *9 janvier*, Rose GUINARD *24 janvier*, Antü MAUCOURT GONZALEZ *6 février*.

### MARIAGES

Jean BALENSI et Francine BON *14 janvier*, Vincent LE BOUSSE et Réjane ROUY *14 janvier*.

### DÉCÈS

Lucienne HAGUET veuve GUYOMARD *24 novembre*, Serge PIÉRA *29 novembre*, Marie MOREL veuve TERMET *2 décembre*, Joëlle LE MÉHAUTÉ épouse VERDIER *8 décembre*, Denis BLANCHIN *9 décembre*, Marcel ROBERT *19 décembre*, Louise HAMONET veuve BLANCHET *20 décembre*, Loïc MARIGNY *29 décembre*, Claudine HOUZÉ *5 janvier*, Suzanne MICHEL veuve LE NOANE *7 janvier*, Jannick MARBAUD de BRÉNIGNAN veuve CARFANTAN *10 janvier*, Yves MORDELLET *14 janvier*, Annette LHÉRITIER veuve KLAJITCH *15 janvier*, Georges MARTIN *18 janvier*, Andrée HUBY veuve SAGRANGE *24 janvier*, Raymonde COULÉARD veuve MOCQUILLON *25 janvier*, Eugène TALBOURDET *27 janvier*, Jean TARJUS *27 janvier*, Roger GOURANTON *3 février*, François GADO *7 février*.

## DÉCÈS DE VICTOR RIGA

### ancien Échevin de la Commune d'Oupeye

Nous avons la tristesse de vous annoncer le décès de Monsieur Victor Riga, ancien Echevin de la Commune d'Oupeye, à l'âge de 79 ans. Du 3 janvier 1995 au 4 janvier 2001, Monsieur Riga aura assuré ses fonctions d'Echevin dans les matières suivantes : l'instruction publique, le troisième âge et les Relations Publiques.

Cette dernière compétence lui aura également permis de représenter officiellement sa commune au sein du Comité de jumelage avec notre ville qu'il a honorée de sa présence à maintes reprises.

Monsieur Riga, originaire du village d'Oupeye, aura également apporté, plusieurs années durant, son dynamisme et ses compétences au sein du Conseil de l'Action Sociale d'Oupeye, le tout avec une discrétion et une efficacité reconnues par tous ses collaborateurs.

La Commune d'Erquy adresse ses plus sincères condoléances à toute sa famille et à ses proches.





# LAMBALLE TERRE & MER

notre nouvelle communauté de communes



[www.lamballe-terre-mer.bzh](http://www.lamballe-terre-mer.bzh)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Lamballe Terre & Mer est notre nouvelle communauté de communes. Elle réunit désormais 40 communes sur une superficie de 900 km<sup>2</sup> et plus de 68 000 habitants.

La composition du conseil communautaire est définie par la loi. Toutes les communes sont représentées en fonction de leur nombre d'habitants. Les communes ont choisi parmi les conseillers communautaires élus en 2014 leurs représentants dans cette nouvelle organisation : 64 conseillers communautaires titulaires et 30 suppléants, dont 1 président et 15 vice-Présidents.

Erquy sera représenté par 3 élus municipaux :

- > Christiane GUERVILLY, 2<sup>ème</sup> vice-Présidente en charge du tourisme,
- > Jean-Luc DUBOS,
- > Nicole BURAUD.

Tous les élus municipaux qui en ont fait la demande pourront rejoindre une commission de leur choix.

Lamballe Terre & Mer va intégrer les compétences actuellement exercées. Elles évolueront, si besoin, pour répondre au mieux aux exigences réglementaires et aux attentes de la population et des territoires :

- > Développement économique et touristique
- > Emploi-formation
- > Enfance-jeunesse
- > Action sociale auprès des personnes âgées et / ou en situation de handicap
- > Environnement – gestion des milieux aquatiques
- > Habitat
- > Transport et mobilité
- > Sport
- > Culture
- > Déchets ménagers
- > Eau-Assainissement
- > Aires d'accueil des gens du voyage

Les services de cette nouvelle communauté de communes sont assurés par plus de 700 agents territoriaux dont près de 240 dans le **Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS)**. Les habitants conserveront les mêmes services, aux mêmes endroits. Chaque commune garde ses compétences et intègre juste une nouvelle intercommunalité. Elle reste le premier interlocuteur des citoyens.

Une fois les déménagements des différents services effectués, l'antenne de Saint-Alban accueillera ainsi les services suivants :

- > Antenne jeunesse / **Point Information Jeunesse (PIJ)**,
- > Antenne du **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)**,
- > Direction des ressources (directrice et finances),
- > Direction de la prospective territoriale et de développement économique (économie, tourisme, emploi, économie solidaire et sociale, prospective, habitat-mobilité, développement durable).

## Lamballe Terre & Mer

02 96 50 00 30  
[www.lamballe-terre-mer.bzh](http://www.lamballe-terre-mer.bzh)  
[contact@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:contact@lamballe-terre-mer.bzh)

### Accueil de Lamballe

41 RUE SAINT MARTIN  
 22400 LAMBALLE

### Accueil de Saint-Alban

RUE CHRISTIAN DE LA VILLÉON  
 22400 SAINT-ALBAN

### Accueil de Moncontour

16 PLACE PENTHIÈVRE  
 22510 MONCONTOUR

### Accueil de Dolo

MANOIR DU LOU  
 22270 DOLO

## PARC EOLIEN OFFSHORE

### raccordement électrique à terre

#### L'avis du Conseil Municipal d'Erquy en séance du 9 février 2017.

Extrait de la délibération du Conseil Municipal :

« Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il est aujourd'hui appelé à se prononcer sur la mise en compatibilité avec le PLU de la Commune du raccordement électrique associé au projet éolien off-shore en Baie de Saint-Brieuc. Cet avis fait suite à la saisine officielle de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor diligentée le janvier 2017 et réceptionnée en mairie le 9 suivant.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'Enquête Publique relative au projet du Parc Éolien off-shore en Baie de Saint-Brieuc s'est déroulée du 4 août 2016 au 29 septembre 2016 inclusivement et comprenait deux dossiers : le projet des aérogénérateurs constitué et déposé par AILES MARINES, et le projet du raccordement électrique constitué et déposé par RTE.

La Commune d'Erquy s'est déjà exprimée au terme de l'enquête publique avant la remise des conclusions de la Commission d'Enquête. L'avis exprimé par le Conseil Municipal le 11 octobre 2016 était un avis défavorable au regard des éléments contextuels même si l'assemblée adhère sur le fond à la problématique bien comprise des énergies renouvelables. Cet avis défavorable du 11 octobre 2016 est venu confirmer l'avis défavorable du Conseil Municipal préalablement exprimé le 17 mars 2016 dans le cadre de l'enquête administrative préalable à l'enquête publique.

Il est ici rappelé que le Conseil Municipal n'a pas exprimé jusque-là d'objection sur la mise en compatibilité du raccordement électrique porté par RTE avec le PLU, considérant qu'il s'agissait d'opérer une transposition réglementaire subordonnée à l'aboutissement préalable du projet de Parc Éolien.

**Au regard des avis diversement exprimés ce jour par les élus municipaux, il ressort que l'avis de l'assemblée n'a pas varié s'agissant de la mise en compatibilité du projet de raccordement électrique avec le PLU d'Erquy, puisqu'il s'agit d'une question subsidiaire de nature réglementaire. Sur le principe en lui-même, l'assemblée n'a pas d'objection quant à la transposition du projet dans le PLU.**

**Toutefois, la méconnaissance par la Commission d'Enquête des objections préalablement exprimées par le Conseil Municipal les 17 mars 2016 et 11 octobre 2016 est de nature à contrarier l'adhésion de**

**l'assemblée à la mise en comptabilité du raccordement électrique avec le PLU. En effet, les éléments contextuels (retrait d'AREVA et abandon de sa technologie) de même les éléments de réponses apportés aux différents questionnements exprimés par le Conseil Municipal militent pour un avis défavorable en l'état des réponses formulées par la Commission d'Enquête Publique. Qu'il s'agisse de l'avis des pêcheurs, qu'il s'agisse du projet économique ou qu'il s'agisse de l'atterrage des câbles, aucune des réponses apportées par la Commission d'Enquête et les porteurs de projet n'est de nature à dissiper les inquiétudes préalablement exprimées par l'assemblée municipale.**

Car cette fois, il s'agit pour le Conseil Municipal d'exprimer son avis au regard des conclusions restituées par la Commission d'Enquête Publique. Sur le plan formel, la saisine du Conseil est diligentée en application de l'article R.153-14 du code de l'urbanisme, et porte sur la mise en compatibilité du raccordement électrique projeté avec le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Erquy.

**Considérant** que près de 88% des remarques exprimées par la Population d'Erquy au cours de l'enquête publique étaient négatives ;

**Considérant** que les préoccupations exprimées par les réginiens face à la mise en service du parc éolien offshore et son raccordement au réseau électrique n'ont pas été entendues par la Commission d'Enquête et que celles-ci exigent de nouvelles réponses afin de dissiper les inquiétudes légitimes ;

**Considérant** que l'avis exprimé par le Conseil Municipal d'Erquy du 11 octobre 2016, n'a pas été véritablement examiné ni dans le Rapport d'Enquête ni dans les conclusions et avis formulés par la Commission d'Enquête ;

**Considérant** que le Rapport d'Enquête ne répond nullement aux objections et recommandations formulées par le Conseil Municipal portant notamment sur l'application du principe ERC (Éviter, Réduire et Compenser), ce qui légitime les incertitudes et les inquiétudes exprimées ;

**Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, décide**

**De souligner** le travail de collaboration mené entre la Commune et RTE, chargé du raccordement électrique

du parc éolien ;

**De confirmer** en l'état des dossiers constitués un avis défavorable à l'avant-projet de parc éolien exposé au cours de l'Enquête Publique ;

**D'émettre** en l'état du dossier et des conclusions de la Commission d'Enquête Publique, un avis défavorable à la demande préfectorale de la mise en compatibilité du raccordement électrique avec le Plan Local de l'Urbanisme que prévoit l'application des dispositions combinées de la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 relative à la préparation de la Transition Énergétique et de la loi de Transition Énergétique du 17 août 2015 n°2015-992.

**De solliciter** une audience à Madame la Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, signataire de la Déclaration d'Utilité Publique du projet de Parc Éolien en Baie de Saint-Brieuc. »

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Les élus continueront à participer à toutes les réunions et concertations qui pourront nous être proposées et à être force de proposition comme ils l'ont été depuis plusieurs années déjà, en concertation avec les communes de notre territoire comme initié depuis le lancement de l'appel à projet par l'état.

**Christiane GUERVILLY**

MAIRE D'ERQUY

VICE-PRÉSIDENTE DE LAMBALLE TERRE & MER EN CHARGE DU

TOURISME

PRÉSIDENTE DE SENSATION BRETAGNE

## CODE MARQUE ERQUY

### un nouvel outil de communication pour Erquy



Exemple d'utilisation.

En accord avec la commune, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme d'Erquy a commandé en 2016 une étude de positionnement marketing pour notre ville. Les enjeux définis étaient de :

- > doter Erquy d'une stratégie de communication efficace ;
- > développer la reconnaissance et l'attractivité de la destination ;

- > gagner en performance en termes d'image, de notoriété et de retombées économiques ;
- > gagner en lisibilité et en efficacité.

L'agence **des Ronds dans l'Eau** a mis en évidence 4 valeurs définissant Erquy : **vraie, dynamique, accueillante, engagée**, qu'elle soit destination touristique ou résidentielle.

Son diagnostic a conduit à la création d'une « **marque** » qui permettra de développer la reconnaissance et l'attractivité d'Erquy et d'affirmer fortement son identité et ses spécificités.

Le « **code marque Erquy** » ainsi créé est un nouvel outil de communication, constitué d'un univers visuel, sémantique et graphique. Il sera à la disposition des commerçants, des hébergeurs, des entrepreneurs,

... de toute entité souhaitant utiliser ce nouvel outil, après adhésion à une charte.

Le conseil municipal réuni le 9 février dernier a ainsi validé ce « **code marque Erquy** » pour sa communication institutionnelle et sur tous supports (courrier, web, cap magazine, erquy infos, ...). La commune d'Erquy a déposé ce code marque auprès de l'INPI.

**Maryvonne CHALVET**

ADJOINTE À LA CULTURE ET AU TOURISME



## STATION CLASSÉE DE TOURISME

### Erquy joue dans la Cour des Grands !



Erquy était classée **commune touristique depuis le 13 février 1933**. Les modifications de juin 2011 portant sur les lois relatives aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme ont modernisé l'ancien dispositif de classement prévu dans le code du tourisme.

Erquy a déposé un dossier en décembre

2015, dès que l'Office de Tourisme a obtenu, en août 2015, le classement en catégorie 1, critère nécessaire et obligatoire pour qu'une commune puisse obtenir ce classement. Le décret confirmant le classement d'Erquy en station classée de tourisme a été signé le 2 décembre 2016 après que le dossier soit passé par les instances départementales, régionales et nationales, dans les ministères de l'économie, du développement durable, du tourisme et enfin à Matignon. Erquy a ainsi été la 195<sup>ème</sup> ville à obtenir le prestigieux label pour une durée de 12 ans, renouvelable, conférant dès lors une reconnaissance nationale et internationale à notre station.

Le classement est l'acte par lequel les pouvoirs publics reconnaissent les efforts accomplis par notre collecti-

tivité et des professionnels depuis 30 ans pour structurer une offre touristique adaptée et un accueil d'excellence.

Le dossier devait satisfaire, ainsi que la loi l'exige, 45 critères : 26 obligatoires et 19 optionnels, en fonction des thématiques choisies par la commune. Ainsi, Erquy a mis en avant ses hébergements touristiques très nombreux, la plus grande offre des Côtes d'Armor, dont plus de 70 % classés exigés, ses accueils et ses services de proximité, ses équipements et ses activités culturelles et de loisirs, ses événements annuels renommés, ses sites naturels mis en valeur et accessibles au plus grand nombre, ses monuments naturels et historiques classés ou inscrits, ses artisans et commerçants ouverts aux clientèles touristiques, le tout fortement ancré dans des principes de gestion raisonnée.

Ainsi donc, notre commune avance pour devenir une destination d'excellence, dans une démarche de respect de l'environnement, de gestion et de développement durable. Les habitants vivent toute l'année dans une ville « vraie », vivante, animée et peuvent être fiers d'offrir leurs sites aux visiteurs dont ces derniers se font les meilleurs ambassadeurs. Le panneau arboré à chaque entrée de ville affiche cette récompense attribuée, de ce fait également, à tous les habitants.

Cette économie « non-délocalisable » est une vraie force pour l'avenir de notre commune.

**Maryvonne CHALVET**

ADJOINTE À LA CULTURE ET AU TOURISME

## COQUILLE SAINT-JACQUES

### en fête

Samedi 15 et dimanche 16 avril prochain, Erquy fêtera la fin de la campagne de pêche de la coquille Saint-Jacques, comme tous les trois ans dans notre port.

De nombreuses animations, des artistes de rue, des fanfares et des concerts sont programmés tout le week-end, avec pour temps fort le concert de SANSEVERINO samedi soir suivi d'un fest-noz.

Réservez dès à présent votre week-end, venez partager un bon moment en famille ou entre amis, ... et prévoyez un temps pour la dégustation !





# L'ÉCOLE NOTRE-DAME

## voyage dans les contes et les légendes

### Voyage contes et légendes

Dans le cadre du projet d'école *Le goût des mots et des livres*, les élèves de CP, CE1 et CE2 de l'école Notre-Dame, soit 45 élèves de cycle 2, ont participé à un séjour au centre Plouharmor de Plouha du 9 au 13 janvier.

Au programme : découverte de nombreuses légendes bretonnes, de personnages fantastiques et balades contées. Ils ont appris la différence entre conte et légende et comment construire un conte. Ils ont participé à des jeux théâtraux puis à l'écriture d'un conte et à sa mise en scène.

A eux maintenant de garder ouvertes les portes de l'imaginaire !

### Après les auteurs, les illustrateurs

L'an dernier, les élèves de la maternelle au CM2 ont rencontré des auteurs. Cette année, ce sont des illustrateurs qui vont présenter leur travail et aider les enfants à illustrer les livres qu'ils écrivent. Ce projet d'école est en lien avec le projet artistique nommé *Trans'arts* décliné sur le thème des animaux.



# TWIRLING BÂTON

## championnat départemental des Côtes d'Armor 2017



Le championnat départemental des Côtes d'Armor 2017 de Twirling Bâton s'est déroulé dans le Complexe sportif de la Chapelle samedi 28 et dimanche 29 janvier dernier.

Ce championnat, organisé par le Club de twirling de Pléneuf-Val-André, a accueilli près de 120 athlètes de tous niveaux et de tous âges ainsi que leurs entraîneurs et familles. Il s'est déroulé dans le fair-play et la bonne humeur.

Nous remercions la municipalité d'Erquy de nous avoir accueilli dans ce magnifique complexe où les athlètes ont pu évoluer dans une belle salle et ont pu donner le meilleur d'eux même.

Valérie BRUSSON  
PVA TWIRLING

## BARRAGE DE MONTAFILAN

### rétablissement de la continuité écologique



Le barrage de Montafilan en vue aérienne.  
Géoportail - IGN - [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)

Une étude sur le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau de la Flora et de l'Islet a été lancée par la Communauté de Communes Côte de Penhièvre en 2011. Elle est réalisée par le bureau d'études **Eaux & Milieux Aquatiques** de Saint-Malo.

Le barrage de Montafilan haut de 6,5 m et long de 62 m a été implanté en 1961 afin de constituer une réserve d'eaux brutes d'environ 50 000 m<sup>3</sup> destinées à la production d'eau potable. La prise d'eau a été fermée en 1992 à cause des concentrations en nitrates supérieures aux normes de potabilisation. Situé à 700 m de l'estuaire de l'Islet, il est propriété de la commune d'Erquy. Le barrage est un ouvrage pointé par le **Grenelle de l'Environnement** comme étant un obstacle à la continuité écologique et sédimentaire.

L'ouvrage présente des carences en matière réglementaire et de sécurité (non fonctionnement de la vanne de vidange de fond, fuites, sous-dimensionnement des évacuateurs de crues, ...). La conservation et la mise en conformité de l'ouvrage (rendue obligatoire), représentait un coût important non subventionnable, à court et à long terme, pour la seule commune d'Erquy.

L'arasement de l'ouvrage est l'aménagement qui répond le mieux aux objectifs de continuité piscicole et sédimentaire, pour un coût subventionnable à 90 %.

Lors de sa séance du 18 décembre 2014, après avoir pris connaissance de l'Avant-Projet Sommaire présenté par le bureau d'études, le Conseil Municipal d'Erquy a délibéré favorablement à l'unanimité pour l'arasement du barrage de Montafilan, accompagné d'une restauration naturelle de l'Islet dans la partie exondée

et d'une valorisation paysagère et touristique du site.

Le choix a été fait de laisser le cours d'eau recréer naturellement son lit dans l'ancien plan d'eau et dans la brèche du barrage. En seconde phase, au sein de la brèche, le fond de la vallée sera aménagé pour laisser un espace de liberté au lit et des blocs rocheux seront disposés pour accélérer la renaturation. Des travaux complémentaires pourront être entrepris en année n+2 en cas de besoin. Dans la retenue, l'entraînement progressif des sédiments vers l'aval permettra à l'Islet de retrouver son talweg initial. Comme au niveau de la brèche, des travaux d'ajustement pourront être menés en année n+2 (adoucissement de la pente des berges, diversification des habitats ...). Pour les berges exondées, la végétalisation se fera naturellement et sera accompagnée éventuellement d'une plantation d'arbres pour limiter les surfaces à entretenir. Un suivi sur le long terme de surveillance des espèces invasives sera mené par la **Communauté de Communes Lamballe Terre & Mer**. Une valorisation paysagère et touristique du site en année n+2 est prévue pour conserver l'usage de promenade du site avec, en particulier, la création d'un chemin de randonnée à vocation pédagogique, accessible aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'un cheminement équin.

Une première phase, sous maîtrise d'ouvrage communale, concernera l'arasement de l'ouvrage :

- > Travaux préparatoires d'aménagement d'un batardeau sur le parement amont de la tour de prise d'eau et retrait de la grille, afin de limiter l'impact sur le cours d'eau en aval du barrage et de privilégier l'évacuation de l'eau et non des sédiments,
- > Gestion piscicole lors de la vidange du plan d'eau,
- > Travaux d'arasement,
- > Suivi de la qualité de l'eau au cours des travaux.

Le coût des travaux de cette première phase est de 130 000 € TTC, pris en charge à hauteur de 90 % (80 % de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne + 10 % du Conseil Régional de Bretagne).

Par arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 une enquête publique a été ouverte au titre du code de l'environnement sur la demande d'autorisation unique IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) concernant l'arasement du barrage de Montafilan et les mesures d'accompagnement pour la renaturation du cours d'eau de l'Islet. Cette dernière a eu lieu du lundi 30 janvier 2017 au jeudi 2 mars 2017 inclus.

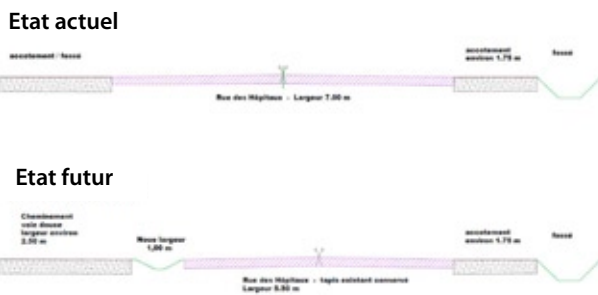


# RUE DES HÔPITAUX

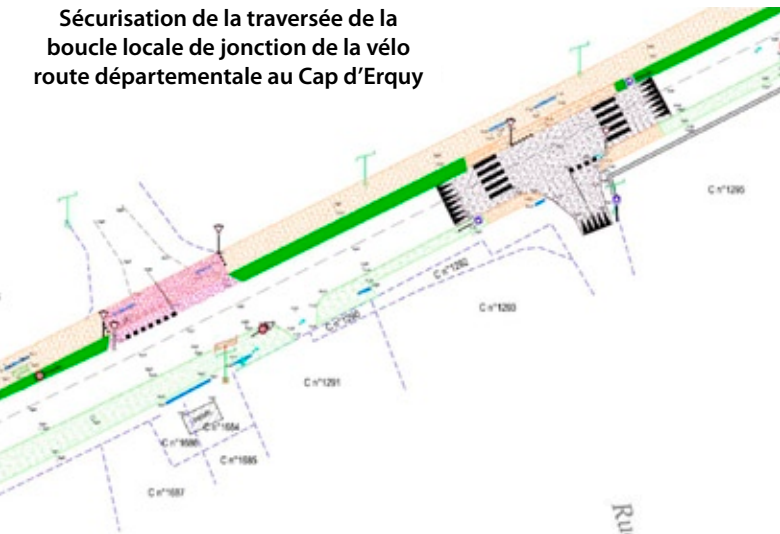
## aménagement, sécurité et création d'une voie verte

Le conseil municipal réuni le 9 février dernier a approuvé l'avant-projet préparé par la direction des services techniques de la commune d'Erquy, consistant en des aménagements de sécurité et d'une voie verte rue des Hôpitaux (entre la croix du Val et le rond-point à l'entrée du lotissement communal).

Vue en coupe de la chaussée



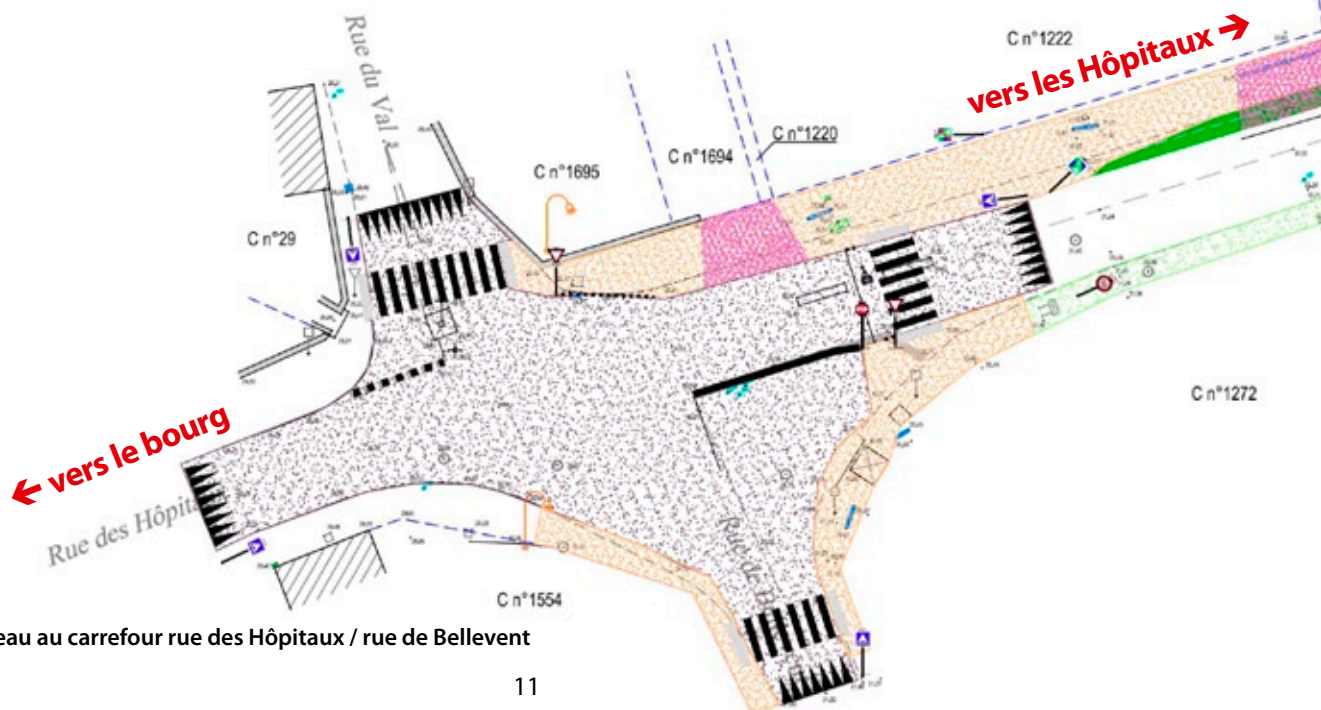
Sécurisation de la traversée de la boucle locale de jonction de la vélo route départementale au Cap d'Erquy



### Consistance des travaux

- > Busage du fossé et réalisation d'une voie dédiée aux piétons et aux vélos en accotement (côté Nord) de 2,50 à 3,00 m de largeur en sablé stabilisé renforcé avec une noue enherbée de séparation de 1,00 m de largeur,
- > Réduction de la largeur de la chaussée de 7,00 m à 5,50 m, conservation de la couche de roulement existante,
- > Réalisation d'un premier plateau au niveau du carrefour du Val et de la rue Bellevent pour sécuriser les lieux et réduire la vitesse des automobilistes qui entrent et sortent de l'agglomération,
- > Réalisation d'un second plateau au niveau de la Ville Hamon pour sécuriser la traversée de la boucle locale de jonction de la vélo route départementale au Cap d'Erquy,
- > Réalisation d'un troisième plateau médian entre les deux premiers plateaux pour limiter la prise de vitesse des automobilistes (entre les accès du camping du Val et des gîtes Les Bruyères d'Erquy),
- > Réalisation d'un quatrième plateau au niveau du panneau des Hôpitaux pour réduire la vitesse des automobilistes avant le rond-point en entrant dans le village,
- > Limitation de la vitesse à 50 km/h sur le linéaire, à 30 km/h au niveau des 4 plateaux.

Sa réalisation est prévue au deuxième trimestre 2017, le coût total est estimé à 282 000 € TTC.



Détail du plateau au carrefour rue des Hôpitaux / rue de Bellevent



## OPÉRATION GRAND SITE

2016, une année riche en actions



Le belvédère du Cap Fréhel.

Le programme d'actions de l'Opération Grand Site a été validé avec succès. Il avait été porté et présenté par une délégation locale à la **Commission Supérieure des Sites et des Paysages**, à Paris, en février 2016, avec la présence notamment du Président du **Syndicat mixte du Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel** et des Maires des quatre communes concernées. C'est une étape majeure pour l'avancée de l'**Opération Grand Site** et la définition de son projet de territoire, mis en œuvre en 2013.

Ce programme d'actions a été engagé avec différents maîtres d'ouvrages : Communes, Conservatoire du littoral, Département, Grand Site et avec des financements issus pour la plupart de la Région et de l'Etat. A titre indicatif et non exhaustif :

> la finalisation des aménagements sur le Cap d'Erquy, avec notamment la liaison port-cap et l'achèvement d'un plan de gestion,

> le lancement des travaux au Cap Fréhel (belvédère) et la validation de la programmation globale en Commission départementale des sites.

> des avancées sur des axes divers et sur les quatre communes du territoire :

- la mise en place d'un **Observatoire des paysages**
- commencement d'un schéma "déplacements" : création de liaisons douces et de nouveaux stationnements en recul des sites protégés
- amélioration pour l'accueil du public et l'interprétation du patrimoine : un nouvel espace dédié au niveau de la criée d'Erquy, création d'outils pédagogiques patrimoniaux.

Parallèlement, et s'inscrivant pleinement dans l'Opération Grand Site, les autres missions du Syndicat mixte du Grand Site se sont poursuivies : l'éducation au patrimoine, la communication et l'animation du dispositif Natura 2000.

En fin d'année, la gouvernance du Grand Site a été modifiée par la refonte des statuts du Syndicat mixte pour intégrer les deux nouvelles intercommunalités, **Lamballe Terre & Mer** et **Dinan agglomération**.

En 2017, avec la nouvelle équipe politique du Syndicat mixte du Grand Site mise en place, une convention sera établie entre les partenaires, fixant les projets à mener d'ici 2018 pour l'obtention du **label Grand Site de France**, soit une reconnaissance nationale de notre patrimoine.

**Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel**

02 96 41 50 83

[WWW.GRANDSITE-CAPSERQUYFREHEL.COM](http://WWW.GRANDSITE-CAPSERQUYFREHEL.COM)

### A NOTER :

Le Grand Site fêtera ses 25 ans. A cette occasion, la Galerie d'Art municipale accueillera une exposition, du 21 au 28 juin prochain, sur 3 thèmes :

- une présentation du travail réalisé par les écoles du territoire ;
- une rétrospective du syndicat mixte ;
- une exposition des photos lauréates du concours photo lancé dans le cadre de l'Observatoire Photographiques des Paysages.

## NATUR' ARMOR un festival pour la nature

Le Centre-ville d'Erquy a été le lieu d'une intense agitation lors du premier weekend de février, et pour cause puisqu'il a été investi par près de 4000 personnes pour la 12<sup>ème</sup> édition du **festival Natur'Armor**, organisé par l'association **VivArmor Nature**.

Malgré la météo plutôt défavorable, l'évènement s'est révélé être un franc succès avec 3670 personnes qui se sont déplacées pour l'occasion, et ce malgré les annonces de tempête.



Ce festival itinérant est l'occasion pour le grand public de découvrir la richesse du patrimoine naturel breton, avec la participation d'associations de découverte, de protection et de gestion des espaces naturels, de passionnés professionnels ou amateurs, d'artistes, de photographes, d'auteurs ... Le tout sur 1500 m<sup>2</sup> de surface ! **Un moyen de découvrir la nature de façon ludique grâce à des stands riches en dépliants, livres et visuels et des exposants désireux de partager leur passion, mais également via des conférences, des films ou encore des sorties dans le cadre exceptionnel du Cap d'Erquy.** Malgré la pluie ces dernières ont été plébiscitées par le public, ce qui prouve l'intérêt des bretons pour la nature qui les entoure.

Les familles étaient également à l'honneur durant le festival, avec des activités adressées aux enfants sur de nombreux stands et un pavillon entier qui leur était également dédié : au programme puzzles en bois faits main et découverte de la vie des cours d'eau pour bambins dès 1 an, avec une abondance d'aquariums qui ont ravi les petits (et les plus grands ...). Pour les plus âgés, des ateliers pour comprendre ensemble la vie des animaux et apprendre à reconnaître leurs tra-



ces, de quoi être tous sensibilisés aux enjeux de la protection de la nature.

En quelques chiffres, ce sont 288 bénévoles (dont 85 de VivArmor Nature) qui ont été réquisitionnés pour la mise en place et la tenue du festival, et 80 stands et expositions des acteurs de protection de la nature qui se sont déplacés pour l'occasion.

Toute l'équipe de **VivArmor Nature** tient à remercier vivement la Commune d'Erquy pour son engagement dans l'organisation de cet évènement et la mise à disposition des équipements utilisés, ainsi que les services techniques municipaux pour leur soutien logistique irréprochable. Et finalement nous remercions les réginiéens et réginiennes qui nous ont fait l'honneur d'une visite ; nous espérons les retrouver lors d'une prochaine édition !

**VivArmor Nature**  
[www.vivarmor.fr](http://www.vivarmor.fr)





## LA CUISINE CENTRALE MUNICIPALE et son activité de portage des repas

Une part des équipements de la cuisine centrale municipale, intégralement rénovée et remise aux normes en 2014.



Les locaux de la cuisine centrale sont au cœur de l'école primaire Joseph Erhel. Un emplacement idéal pour le confort des élèves en période scolaire, mais aussi pour ceux qui fréquentent l'Accueil de loisirs, lui-même à proximité, en période de vacances ou le mercredi.

Quatre agents constituent l'équipe de la cuisine, à laquelle il faut ajouter deux autres personnes préposées au portage des repas à domicile pour les personnes âgées et à l'école primaire Notre-Dame.

280 à 300 repas sont préparés chaque jour en période scolaire, environ 200 en période estivale.

Les tarifs pratiqués sont votés chaque année par le Conseil Municipal.

L'équipe de la cuisine centrale (de gauche à droite) : Ludovic BRICHORY, responsable, Morgane CARDIN, Nelly BACQUET, Olivier HÉTIER, Christina GRALL, Guénaëlle LE DAMANY.

### Le restaurant municipal

Les enfants de l'école primaire Joseph Erhel mangent au restaurant municipal en deux services répartis dans deux salles ("maternelle" et "élémentaire") ayant une capacité d'accueil de 65 enfants et 10 adultes chacune.

Le mercredi en période scolaire et pendant les vacances scolaires les enfants de l'accueil de loisirs prennent aussi leur repas au restaurant municipal.

Tout au long de l'année, les employés municipaux peuvent également s'y restaurer.

### Equilibre et qualité

La cuisine centrale municipale tient ses engagements. Par rapport aux exigences du Grenelle de l'environnement, elle approche les 10 % de produits biologiques dans les menus sans compter les aliments de circuit court comme le poisson frais en provenance de la criée, les œufs de production locale et une partie des légumes.

Un engagement qualitatif répond aux critères et aux normes d'hygiène. Des contrôles du laboratoire LDA 22, délégué par la municipalité, sont effectués chaque mois sur un plat cuisiné et un contrôle de surface.

La *Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)* intervient annuellement sur la traçabilité des produits, la propreté des locaux ainsi que sur la zone de stockage. Chaque jour, une prise de température est effectuée sur un repas témoin avant livraison puis à l'arrivée. Cela permet de contrôler le respect de la chaîne du froid.







Les plats préparés à la cuisine sont maintenus en chambre froide avant le portage.

Le responsable de la cuisine centrale s'active aussi à rendre les menus équilibrés et variés. Il doit garantir une alimentation saine qui répond à la réglementation en vigueur relative à la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire.

Un logiciel spécialisé édite un certificat attestant le respect des règles imposées. Celui-ci est affiché avec les menus à l'extérieur du bâtiment. Autant d'éléments qui peuvent être contrôlés inopinément par la DDPP.

A la qualité s'ajoute le goût avec l'utilisation de produits frais et variés.

### Contact administratif / portage des repas

*inscription, commande des repas, paiement*

**Centre Intercommunal d'Action Sociale**  
Antenne de Saint-Alban : 02 96 32 98 94.



### Portage des repas

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi, environ 80 repas sont livrés en portage bac isotherme liaison chaude par Morgane CARDIN à l'école primaire privée Notre-Dame.

Du lundi au vendredi, toute l'année, y compris pendant les fêtes de fin d'année, entre 60 et 80 repas sont livrés en portage à domicile à des personnes âgées en liaison froide, par Guénaëlle LE DAMANY.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire a été transférée à la nouvelle intercommunalité Lamballe Terre & Mer. Cela inclut, en plus des aides à domicile, le portage des repas à domicile. Dans la pratique, les repas sont fabriqués par la cuisine centrale municipale d'Erquy et acheminés au domicile des bénéficiaires par les mêmes employés qui leur sont familiers. Si les tarifs sont légèrement revalorisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 les Rhoëguiniens peuvent toujours bénéficier de tarifs réduits soumis à condition de ressources.

Les élus d'Erquy ont à cœur de pérenniser les services publics essentiels à la vie quotidienne de nos aînés que sont les services d'aide à domicile et du portage des repas.

**Bernadette LAITHIER**  
ADJOINTE AUX AFFAIRES SOCIALES

**Laurence NICOL**  
ADJOINTE AUX AFFAIRES SCOLAIRES

## LE PACTE ENERGIE SOLIDARITÉ

### lutter contre la précarité énergétique des ménages les plus modestes

Selon l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) 3,4 millions de ménages consacrent plus de 10 % de leurs ressources à régler leurs factures d'énergie. Parmi ces ménages, 1,9 millions sont propriétaires d'une maison individuelle. En France, on estime que plus de 4 millions de maisons individuelles, soit un minimum de 25 % du parc, ont encore des combles perdus non isolés (datant de plus de 25 ans et non rénovés depuis moins de 25 ans) parmi lesquelles plus de 500 000 seraient habitées par des ménages en situation de précarité énergétique. **Dans ces habitations, la réalisation de travaux d'isolation des combles perdus permettrait de réaliser en moyenne un gain de performance énergétique de 25 à 30 % (source Ademe) et ainsi gagner 3 à 4 °C en hiver.**

Le **Pacte Énergie Solidarité**, validé par l'arrêté ministériel du 24 décembre 2015 dans le cadre du dispositif

des **Certificats d'Économies d'Énergie**, vise à **lutter contre la précarité énergétique des ménages les plus modestes** (propriétaires occupants et locataires) par **l'isolation des combles perdus de leur maison à 1 €.**

Ce dispositif est valable jusque fin juin 2017. Pour en bénéficier, il faut s'inscrire sur le site web d'un opérateur proposant ce dispositif, il se chargera de valider le projet, trouver les prestataires et de finaliser les travaux.

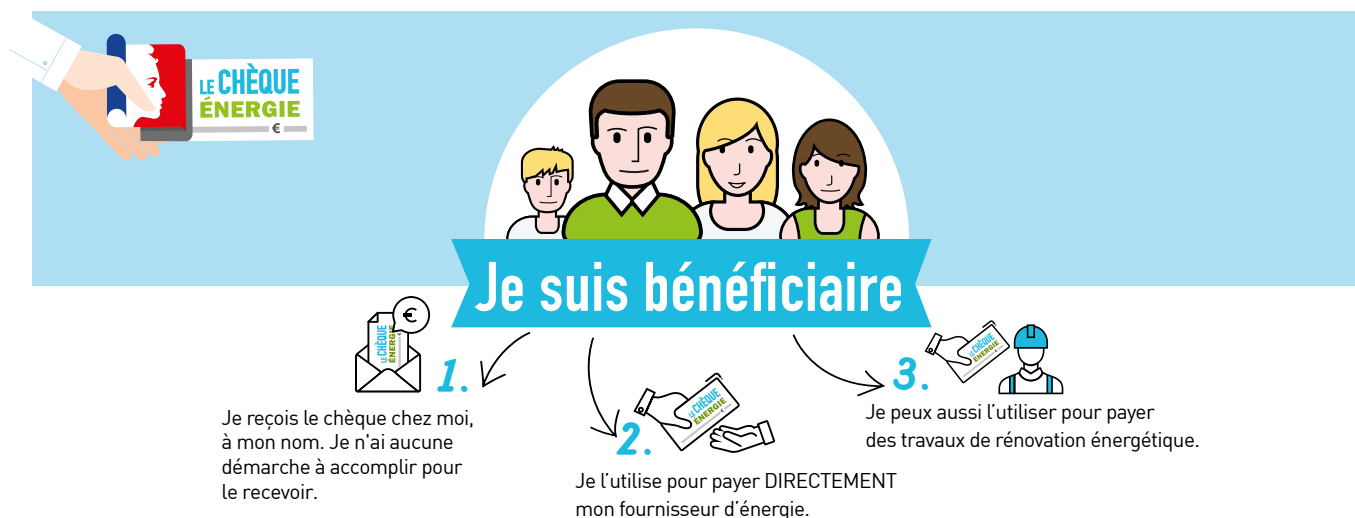
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

**Agence Locale de l'Énergie (ALE)**  
02 96 52 15 70  
[www.ale-saint-brieuc.org](http://www.ale-saint-brieuc.org)

**Bernadette LAITHIER**  
ADJOINTE AUX AFFAIRES SOCIALES

# LE CHÈQUE ÉNERGIE

## accompagnement des ménages à revenus modestes



La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place d'un **chèque énergie** qui remplacera les tarifs sociaux actuels de l'électricité et du gaz.

Depuis mai 2016, avant sa généralisation, le chèque énergie est expérimenté dans 4 départements : les Côtes-d'Armor, l'Aveyron, l'Ardèche et le Pas-de-Calais.

### Chèque énergie : simple, juste et solidaire

Le chèque énergie est une aide de l'État pour les ménages qui ont des difficultés à payer leur facture d'énergie. Il s'adresse aux ménages à faibles ressources.

> Plus solidaire que les actuels tarifs sociaux de l'électricité et du gaz, le chèque énergie bénéficiera à terme à environ 4 millions de ménages en situation de précarité, dont le revenu fiscal de référence par unité de consommation est inférieur à 7700 €. A titre d'exemple, un couple avec deux enfants et un revenu fiscal de référence cumulé de 11000 € recevra un chèque énergie de 227 €. En Côtes-d'Armor, 32 919 ménages sont bénéficiaires du chèque énergie (21 073 ménages étaient bénéficiaires des tarifs sociaux).

> Plus équitable que les tarifs sociaux, le chèque énergie bénéficie de la même façon à l'ensemble des ménages en situation de précarité, quelle que soit leur énergie de chauffage : électricité, gaz, fuel, bois ...

> Simple d'utilisation, le chèque est envoyé une fois par an au bénéficiaire, qui n'a aucune démarche à effectuer pour le recevoir. Celui-ci peut l'utiliser pour payer un abonnement ou directement une livraison d'énergie. Le remboursement du chèque aux fournisseurs d'énergie se fait sous 15 jours.

### Qu'est-ce qui change ?

Les tarifs sociaux de l'énergie ne concernent actuellement que le gaz et l'électricité, tandis que le chèque énergie est utilisable avec tous les types d'énergie.

### Toutes les informations utiles

Sur le portail [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr), je consulte le guide d'utilisation du chèque énergie et la liste des professionnels tenus d'accepter le chèque énergie. Dans mon espace personnel, je peux vérifier la validité de mon chèque énergie et payer directement en ligne attribuant mon chèque au fournisseur d'énergie de mon choix. Les chèques sont utilisables jusqu'au 31 mars.

Pour toutes questions, je consulte la Foire À Questions. Si j'ai besoin d'assistance, j'appelle le numéro Vert : 08 05 20 48 05 (appel gratuit depuis un poste fixe).

### Droits associés au chèque

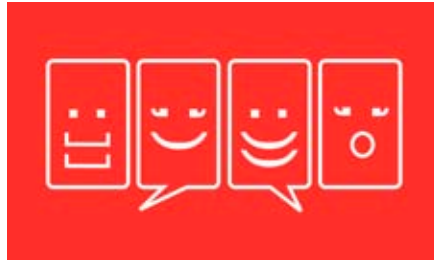
Des attestations jointes à l'envoi du chèque sont utilisables auprès de plusieurs fournisseurs d'énergie pour faire valoir les droits associés au chèque énergie :

- > En cas de déménagement : exonération des frais de mise en service du contrat,
- > En cas d'incident de paiement :
  - maintien de la puissance électrique pendant la trêve hivernale (1<sup>er</sup> novembre - 31 mars),
  - réduction des frais liés à une intervention en cas d'impayés (réduction de puissance ou suspension d'alimentation),
  - exonération, le cas échéant, des frais liés à un rejet de paiement.

# L'HUMOUR DE BON ALOI

## festival de la pièce courte du théâtre amateur

Né d'une simple idée des membres de l'association Erquy en Scène en 2006, le festival de la pièce courte du théâtre amateur, événement unique en Côtes d'Armor, fêtera cette année ses 11 ans d'existence. Il se déroulera à **L'Ancre des Mots les 10, 11 et 12 mars 2017.**



Et pour rythmer ces 3 jours de « folie théâtrale », l'humoriste Nilson José, dit « *l'homme aux 101 mimi-ques* », viendra animer le festival et distribuer de la bonne humeur.

### Vendredi 10 mars à 20h30

Tremplin de l'humour amateur avec William Le Senechal, Nicolas

Campagne, Tristan Lucas, Bruno Henrio, Pascal Cantin, Les Caldab.

### Samedi 11 mars à 20h30

Théâtre avec les Gourm'en disent (76), les Têtes de l'art (22), les Crêpe(a)Dédée (22), la Compagnie de la Matrone (29), le Cinquième éléphant (22).

### Dimanche 12 mars à 15h00

La Compagnie du loup (35), Théâtre les voyageurs (29), All's théâtre (22), les Trétaux plélanais (22), Arpi (22).

Tarif unique 5 € ou Pass 3 jours 8 €.

Réservations auprès de l'Office de Tourisme d'Erquy (02 96 72 30 12).

Afin d'attirer un public toujours plus nombreux et de dynamiser cette nouvelle édition, Erquy en Scène propose, cette année et pour la première fois, un **Tremplin de l'humour amateur** : 7 artistes amateurs (dont un duo) viendront relever le défi et tenter de remporter le **Grand prix de l'humour d'Erquy**, dans deux catégories différentes : grand prix du jury et grand prix du public. Le public présent ce soir-là sera amené à voter pour son artiste amateur préféré.

Samedi et dimanche, le festival accueillera dix troupes différentes, dont la troupe locale **Les Crêpe(a)Dédée**. Tous ces comédiens amateurs se succéderont sur scène pour le plus grand plaisir des spectateurs sur le thème 2017 : *l'humour de bon aloï* !

# GALERIE D'ART MUNICIPALE

## une nouvelle saison à la découverte de l'art graphique



Erquy peut être fière de son offre culturelle et la Galerie d'Art Municipale en est, depuis 2006, un maillon important.

L'année 2017 nous offre à nouveau des rencontres inattendues et nous permet de belles découvertes. L'équipe chargée de la programmation s'ouvre à toutes formes d'Art et fait le choix de la qualité et de la diversité.

En plus de peintres, sculpteurs, marqueteur, photographes et autres artistes nationaux, et parce que l'Art est bien une ouverture aux cultures du monde, nous avons réuni deux collectifs d'artistes internationaux pour

des expositions au printemps prochain. Ainsi, une association franco-russe, Art Datcha, permettra à seize

peintres de Saint-Petersbourg de nous offrir de belles rencontres. Puis, à l'initiative de Nathalie Reymond, Professeur en Arts Plastiques et Sciences de l'art (Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne), un échange entre les universités de Paris 1 et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Sousse, en Tunisie, reliera les deux rives de la Méditerranée. Cette magnifique exposition, présentée à la galerie Elbira de Sousse en février, sera, en juin, dans notre galerie à Erquy. De grands moments d'échanges avec des artistes venus de Russie et de Tunisie attendent les nombreux amateurs d'Art.

Bien-sûr, notre Galerie s'ouvre aussi, comme chaque année, à quelques associations locales et leur permet de mettre à l'honneur le travail de leurs adhérents.

A tous, nous souhaitons une belle année artistique à Erquy et des rencontres inoubliables.

**Maryvonne CHALVET**  
ADJOINTE À LA CULTURE

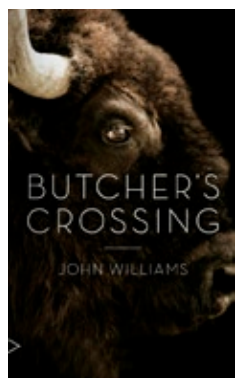


## CHRONIQUE LITTÉRAIRE

### les coups de coeur

#### Butcher's crossing

JOHN WILLIAMS



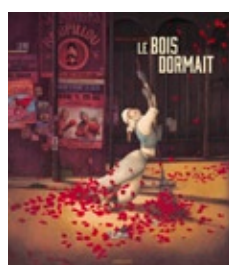
Vers 1870, William Andrews, en quête de sens à sa vie, quitte Boston pour Butcher's Crossing, au Texas, où, bien que novice, il parvient à intégrer une équipe de chasseurs de bisons menée par un certain Miller. Si le marché des peaux est juteux, les troupeaux ont été décimés dans la région mais Miller se souvient d'avoir vu, des années auparavant, une horde de milliers de bêtes dans les montagnes en-

core inexplorées du Colorado. Guidé par ce rêve, et rejoints par Hodge et Schneider, ils prennent la piste des bisons un matin d'automne, espérant être rentrés avant les premières neiges ...

Butcher's Crossing est une lente traversée de l'ouest américain au rythme des grincements de roue du chariot et des sabots des chevaux. John Williams décrit une nature grandiose mais impitoyable ; le texte est d'un lyrisme superbe, faisant du décor un personnage à part entière. Empreint de mélancolie, le roman est aussi une réflexion sur l'homme, ses rêves, sa folie, sa vanité qui le mènent inmanquablement à sa perte. Enfin, Butcher's Crossing annonce le crépuscule de l'ouest sauvage, dont l'extinction des bisons n'est que l'un des signes.

#### Le Bois dormait

REBECCA DAUTREMER



Voici une réécriture aussi étonnante que réjouissante, de La Belle au Bois Dormant. L'histoire débute alors que l'enchantement est déjà advenu : le village est endormi et cela dure depuis « un temps fou ». Page de gauche, un vieux monsieur nous guide à travers ce Bois, il

est accompagné d'un homme aux airs de jeune premier un peu naïf et alangui. Ils sont juste crayonnés, alors qu'en vis à vis les illustrations pleine page nous font déambuler dans un univers merveilleux ou tout un chacun a succombé à Morphée, surpris en pleine action, ainsi croisons-nous un balayeur, des boxeurs, des musiciens ... Le vieux bonhomme croit se souvenir qu'ils attendent quelque chose ou quelqu'un pour rompre le sort, et c'est là que le Prince, puisque c'en est un, semble lui-même se réveiller et sort de la page pour prendre les choses en main.

Le dessin à lui seul justifie le terme de « coup de cœur » pour cet album audacieux, les personnages ont des airs « d'années folles », et bien que figés dans le sommeil, ils semblent parfois danser ; le texte est lui aussi très réussi, malicieux et décalé. C'est bien simple, chaque page est un poème, c'est beau, tendre et jubilatoire !

Pour tout public dès 6 ans.

## RUELLE DOUÉ DE LA CUVE

### un espace de présentation de photographies en plein air



La **ruelle du Doué de la Cuve** est une artère principale dans la liaison douce et piétonne reliant le centre-bourg et le port. Aménagée au printemps dernier, une nouvelle phase de mise en valeur vient d'être finalisée avec la mise en place de **20 panneaux extérieurs destinés à accueillir des expositions de photos**. Conçu, réalisé et mis en place début février par les services techniques municipaux, cet équipement accueille une première exposition mise gracieusement à notre disposition par la **délégation Bretagne du Conservatoire du Littoral**.

## Expression de la majorité

« Comment faire vivre dignement, d'ici la fin de ce siècle, 10 milliards d'humains sur notre planète sans la dégrader et sans sacrifier notre niveau de vie ? » C'est la préoccupation que chacun d'entre nous et en particulier nos candidats devraient avoir à l'esprit tout au long de cette campagne présidentielle.

Les richesses naturelles, terrestres ou maritimes, sont les moteurs de notre développement économique et un moyen de maintenir le dynamisme, la mixité sociale et générationnelle de notre territoire.

C'est pour aller dans ce sens que notre municipalité a été moteur de l'Opération Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel. Au delà des beaux aménagements réalisés, une collaboration renforcée entre tous les acteurs de ce projet devrait nous permettre des réalisations telles que la réouverture de la carrière du Lourtuais.

Avec le réchauffement climatique et toutes les conséquences qu'il risque de provoquer, des mesures de grande ampleur doivent être prises pour diminuer les émissions de CO<sup>2</sup> dans l'atmosphère. Compte tenu des grandes inconnues quant au démantèlement des anciennes centrales nucléaires et du coût croissant de la construction de nouveaux réacteurs, nous ne pouvons plus remettre en cause le développement des énergies renouvelables.

## Expression de la minorité

### Projet éolien de la baie de Saint-Brieuc : l'heure de vérité !

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le 9 février un avis défavorable concernant le projet de parc éolien. Depuis son annonce il y a six ans, la population d'Erquy, le conseil municipal, les usagers de la mer et certaines associations se sont exprimés, se sont mobilisés et ont pris position sur les enjeux et les risques que comportait ce projet, décidé au niveau national suite au Grenelle de l'environnement.

Deux aspects ont fait principalement débat : le libre exercice des activités de pêche en baie de Saint-Brieuc, le raccordement au réseau électrique. Les délibérations du Conseil des 17 mars et 11 octobre 2016 reprenaient ces questions et concluaient à un avis défavorable à la réalisation du projet éolien en l'état, à la demande de concession du domaine public maritime, à la demande de déclaration d'utilité publique pour le raccordement du parc éolien au réseau de distribution d'électricité mais n'avait pas émis d'objection particulière sur la demande de mise en compatibilité du PLU quant à son objet.

Nous n'avons donc pas rejeté en bloc le dossier de parc éolien en Baie de Saint-Brieuc. Les réserves émises par notre Conseil Municipal proviennent du fait que les élus d'Erquy souhaitent que soient intégralement préservées nos ressources halieutiques, nos techniques de pêche et qu'il soit répondu aux questions que nous nous posons sur l'impact environnemental de la construction et l'exploitation de ce parc. Le développement des technologies propres ne peut en outre se concevoir sans que soit pris en compte le développement économique et social des territoires impactés.

Pour la deuxième année consécutive notre commune n'utilise plus à l'emploi de désherbants chimiques. Les méthodes alternatives testées, s'avèrent à la fois plus fastidieuses à mettre en œuvre et moins efficaces. Il convient désormais de repenser l'aménagement des espaces dans un souci de simplifications de leur entretien. L'interdiction de l'emploi des produits phytosanitaires sera étendue aux particuliers dès le 1er janvier 2019.

Prenons les devants. Chacun d'entre nous est appelé à agir durablement, dans l'intérêt de tous et des générations futures.

**Jean-Paul MANIS**  
ADJOINT À L'ENVIRONNEMENT

Le conseil a constaté que les rapports d'enquête publique, les mémoires d'aires marines et de RTE ne répondent que très partiellement aux demandes de modification du projet technique, aux réserves sur son déficit économique en termes d'emplois locaux, aux exigences formulées par les professionnels de la pêche et à la demande d'engagement formel sur les seuils d'émission des champs électromagnétiques. De fait les rapports d'enquête ne se réfèrent jamais explicitement à l'avis émis par le conseil municipal d'Erquy.

En conséquence, sollicité à nouveau par le préfet sur cette mise en compatibilité du PLU, le conseil a émis un avis défavorable considérant que cette question ne pouvait être traitée indépendamment de la prise en compte des délibérations antérieures. Cela n'aurait pas été compris par nos concitoyens au regard de l'ampleur des avis négatifs qu'ils avaient exprimés au cours de l'enquête publique et n'aurait fait que renforcer leur méfiance vis-à-vis du projet éolien.

Ce vote sanction doit être soumis au Ministre de l'Environnement.

**Osons Erquy**

Michèle BABIK, Sylvie BOUVET, Pascale JOULAUD,  
Marie Dominique MALLÉGOL, Pierre PELAN, Roland PINEAU

## L'ÉCOLE PUBLIQUE PORTE SON NOM qui était Joseph Erhel ?

Il est né à Erquy en 1913 d'un père capitaine à la pêche à Terre-Neuve et d'une mère qui tient une pension de famille boulevard de la mer. Il fréquente l'école publique puis le lycée Anatole Le Braz à Saint-Brieuc qu'il quitte en 1933. Il entre dans le métier d'enseignant en 1934 et est affecté à Pléhérel, Lamballe, Saint-Brieuc, puis à Saint-Jacut de la Mer où il rencontre son épouse. Nous sommes en 1939 et Joseph doit rejoindre l'armée pour des années difficiles comme soldat puis prisonnier en Allemagne. Libéré en mai 1945, il reprend son métier d'instituteur et est nommé, avec son épouse, à Saint-Juvat, près de Dinan. Il sera directeur de cette école durant 23 ans, jusqu'à sa retraite en 1968. A Saint-Juvat, en 1959, il est élu premier adjoint puis en 1965, en devient le Maire à la tête d'un conseil municipal de « défense des intérêts communaux ». Il vient habiter Erquy, sa commune natale, dès sa retraite, en 1968. Il se rend néanmoins à Saint-Juvat chaque semaine, pour continuer à gérer la commune, jusqu'à la fin de son mandat. En 1971, il se présente à Erquy sur une liste d'union de la gauche, est élu conseiller municipal au premier tour puis Maire, bien qu'il ne conduise pas la liste sur laquelle il figure. En 1973, aux élections législatives, il est le suppléant d'Edouard Quemper, candidat du PCF, et se présente à l'élection cantonale en 1976 où il est battu de peu. Il est à nouveau élu Maire d'Erquy en 1977 puis en 1989, poste qu'il n'occupera pas, en raison de son âge.

Joseph Erhel sera donc Maire d'Erquy de 1971 à 1983 et maire honoraire de 1989 (et simple conseiller municipal) jusqu'en 1991, date de son décès.

### L'action du Maire Joseph Erhel à Erquy

Ses deux mandats de Maire d'Erquy voient les constructions des nouvelles écoles place de La Bastille et des logements destinés aux instituteurs, de la salle omnisport de La Chapelle, des ateliers communaux, d'un logement pour un sapeur-pompier, de la station d'épuration et surtout du magnifique perré de la plage du centre.

A la demande de sa municipalité, le Cap d'Erquy est classé en 1978. Les « Carrières de l'Ouest », proprié-



taires de la partie sud, ne pourront donc pas faire construire le complexe hôtelier qu'elles envisageaient de réaliser. C'est une première victoire mais il restait à y interdire le camping sauvage et les mobil-homes, et à stopper les dégradations dues au moto-cross. En 1980, le Conseil Général, en accord avec sa municipalité, décide d'acquérir les terrains situés à l'intérieur du périmètre sensible. Hommage lui fut d'ailleurs rendu pour sa vision de l'avenir de notre commune par Christiane Guervilly, actuelle maire d'Erquy, lors de l'inauguration de la liaison port / Cap d'Erquy, l'escalier tant attendu.

Soucieux de promouvoir le tourisme, il est à l'origine de l'achat, par la commune, du camping Saint-Michel. C'est aussi durant ses mandats de Maire, en 1977, que le jumelage avec la ville belge d'Oupeye est signé. Proche des marins, il se bat pour l'extension du port, pour la réalisation d'une nouvelle jetée (terminée en 1975) et d'une criée (réalisée en 1980). Il défend aussi énergiquement le monde agricole, le petit commerce, développe et modernise le centre de secours.

Dans l'hommage qui lui est rendu lors de ses obsèques civiles en 1991, Georges Catros, son successeur à la mairie, cite également la construction des tennis municipaux à Tu-es-Roc, l'alimentation en eau potable de hameaux non encore desservis, la réalisation de lotissements communaux ...

Il aimait, avec ses amis, pêcher les ormeaux sur les îlots de « la Grosse », jouer à la boule bretonne à la « Vieille Échaussée », faire des parties de cartes au « Café du port » et aller soutenir « l'USE » sur le terrain où il joua dans sa jeunesse.

Sa famille et tous ceux qui l'ont bien connu parlent de lui comme « d'un homme droit, d'un humaniste et d'une personne de convictions ».

**Maryvonne Chalvet**  
ADJOINTE À LA CULTURE

*Merci à Alain, fils de Joseph Erhel, pour ses renseignements.*